

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny.



DELBU2023-04-025

Culture - Convention cession droit à l'image avec la commune de Rochefort : exposition « Pierre loti »

Dans le cadre du centenaire de la mort de Pierre Loti, Milmarin, centre de découverte maritime de l'Agglomération, pilote d'avril à décembre 2023 un programme d'animations organisées avec de multiples partenaires.

L'une des animations portées en propre par Milmarin consiste en une exposition temporaire organisée à La Halle, rue Gambetta à Paimpol, du 8 avril au 8 mai 2023. L'exposition a lieu dans une salle municipale de la Ville de Paimpol, dont la mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Afin d'illustrer l'une des sections de l'exposition consacrée à la maison de Pierre Loti à Rochefort, l'Agglomération sollicite la commune de Rochefort, gestionnaire du site et dépositaire d'une collection de visuels exhaustive. Un diaporama numérique est ainsi mis à disposition de Milmarin pour la durée de l'exposition, soumis aux droits d'auteur et nécessitant donc la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation.

Cet ajout à l'exposition constitue un intérêt patrimonial certain et permet d'alimenter le rayonnement de l'Agglomération à l'échelle nationale par ce partenariat avec une autre collectivité territoriale.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider le projet de contrat de cession ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'exploitation d'images numériques conclu avec la commune de Rochefort.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

